

DECLARATION PUBLIQUE – AMNESTY INTERNATIONAL

14 novembre 2019

Index AI : AMR 18/1405/2019

AILRC-FR

LES AUTORITÉS BOLIVIENNES DOIVENT ENQUÊTER SUR LES VIOLENCES ET PROTÉGER LA POPULATION

Dans le contexte de la crise sociale et politique que traverse la Bolivie à la suite des élections d'octobre 2019, les autorités du pays doivent enquêter sur tous les actes de violence, établir les responsabilités pénales quant à ces actes, et protéger la population contre de tels agissements.

Amnesty International rappelle que les forces de sécurité doivent s'abstenir de recourir à une force excessive lors des opérations de maintien de l'ordre en cas de manifestation. Face aux allégations selon lesquelles des violences ont été commises par des manifestants lors de certaines manifestations, les autorités doivent prendre toutes les mesures nécessaires requises pour faire cesser ces agissements, tout en veillant à ce que les personnes qui protestent sans violence puissent continuer de manifester pacifiquement.

Les autorités sont également tenues d'enquêter dans les meilleurs délais et de façon indépendante et impartiale sur les allégations faisant état de morts violentes, et de fournir des informations claires et précises sur les circonstances dans lesquelles elles ont eu lieu.

Dans le contexte actuel, les personnes et organisations qui défendent les droits humains jouent un rôle essentiel. Les autorités boliviennes ont donc l'obligation de reconnaître publiquement la légitimité et l'importance du travail qu'accomplissent ces défenseur-e-s des droits humains, de les protéger et de garantir un environnement leur permettant de faire leur travail sans danger. Les autorités doivent également respecter la liberté de la presse et veiller à ce que les personnes qui exercent des activités journalistiques puissent couvrir les événements de l'actualité en toute sécurité.

Pour finir, nous tenons à souligner qu'il incombe au pouvoir judiciaire d'établir les responsabilités pénales individuelles concernant toute personne soupçonnée d'être pénalement responsable d'une infraction, et que les autorités des autres branches de l'État n'ont pas à lancer publiquement des accusations sans élément de preuve. Les allégations d'infractions doivent donner lieu à une enquête indépendante et impartiale, et ne doivent pas porter atteinte au droit à un procès équitable ni aux garanties juridiques des personnes soumises à enquête.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Bolivie. Bolivie. Les autorités doivent respecter l'exercice du droit de manifestation pacifique, 22 octobre 2019, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/10/bolivia-autoridades-deben-respetar-derecho-protesta-pacifica/>